

Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2016

### **Fiscalité : une « actu » plutôt discrète mais bien riche...**

Le début de l'année 2016 demeure riche en actualité sur le front fiscal... Mais si les enjeux sont sensibles, il font curieusement (trop) peu parler d'eux...

L'absence de relèvement des seuils permettant de bénéficier du régime fiscal des « autoentrepreneurs » (un temps envisagé) est une bonne chose : mais un véritable bilan de « l'autoentrepreneuriat » reste à faire, notamment sur ses effets pervers : exemples de « faux autoentrepreneurs mais vrais salariés » ou coexistence de plusieurs régimes fiscaux et sociaux par exemple.

La question de la fiscalité locale, dans un contexte de réduction des dotations de l'État mais de hausse des besoins de services et d'investissements publics d'une part, et alors que se profilent la révision des bases des impôts locaux d'autre part, semble délaissée alors qu'elle constitue un enjeu vital pour les collectivités locales et de plus en plus sensibles pour les contribuables.

Le travail technique, juridique et fiscal sur la mise en œuvre de la retenue à la source est engagé au sein de « Bercy » et de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) : après les annonces du printemps dernier, la communication se fait rare. Pourtant, la loi de finances qui sera présentée dans un peu plus de 6 mois détaillera un mécanisme dont les implications sur les contribuables, les employeurs, le système fiscal et l'administration fiscale seront nombreuses.

La fraude fiscale fait d'avantage parler d'elle. Et ce en raison de certains dossiers qui défraient la chronique et de certains enjeux internationaux comme le futur dispositif d'échange automatique d'informations. Pour autant, le gouvernement travaille à la loi de finances 2017 et envisage toujours des suppressions d'emplois au sein de la DGFIP alors qu'elle sera encore plus sollicitée...

L'exonération prorogée de la taxe d'habitation et de la taxe foncière malgré la perte de la « demi part des veuves » sera-t-elle remise en cause ? Afin d'éviter toute précipitation en la matière, et de prendre une décision juste, un bilan de sa prorogation mériterait d'être fait. En effet, pour certains contribuables dont la situation s'est améliorée récemment, elle a constitué un vrai effet d'aubaine injustifié au regard des principes régissant la répartition équitable de l'impôt.

La future « campagne de déclaration des revenus » provoquera de nombreux questionnements en plus des traditionnelles interrogations des contribuables, notamment de la part des anciens bénéficiaires de la prime pour l'emploi (aujourd'hui supprimée) et de ceux qui seront concernés par l'obligation de déclarer leurs revenus par internet. A l'évidence, les services de la DGFIP seront très fortement sollicités, ce qui ne manquera pas de poser problème car les effectifs ne cessent de diminuer.

On rejoint ici la question des moyens de la DGFIP : celle-ci a perdu 35000 emplois depuis 2002 (y compris à l'accueil, dans les services de contrôle et de conseils aux collectivités locales) alors que le travail est devenu plus important et plus complexe.

Sur l'ensemble de ces questions, le gouvernement se fait bien discret et « constant » dans ses choix, au risque de provoquer une nouvelle fois un fort ressenti de la population. A croire que c'est le but recherché...